



Inscrivez-vous au système d'alerte de la commune

La Commune de La Balme de Thuy, appuyée par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, s'est dotée d'un système d'automate d'appels téléphoniques destiné à alerter, dans les plus brefs délais, la totalité ou une partie de la population en commune en cas d'évènements majeurs sur son territoire (inondation, glissement de terrain, coupure de route, ...).

Cette solution permet la diffusion de messages vocaux, de SMS ou de mails.

- <https://inscription.cedralis.com/labalmedethuy>

#

Si vous étiez inscrit précédemment dans le système d'alerte de la commune deux cas peuvent se présenter

- 1. Vous aviez donné votre adresse email ; votre inscription dans le nouveau système est opérationnelle. Pour le vérifier se rendre sur <https://inscription.cedralis.com/labalmedethuy> Cliquer sur mot de passe oublié et vous recevrez sur boîte email un code pour vous connecter*
- 2. Vous n'avez pas donné votre adresse email où vous ne vous rappelez pas aller sur cette adresse <https://inscription.cedralis.com/labalmedethuy> et inscrivez-vous*

Comment ça marche ?

En cas d'évènement naturel, technologique ou autre incident sur le territoire, l'alerte est déclenchée par la mairie, ou la CCVT en cas d'évènement impactant

plusieurs communes. Cette alerte peut être localisée selon le périmètre et l'étendue du risque.



Contact à enregistrer

Dans le cas d'une alerte par appel vocal, vous verrez s'afficher sur votre téléphone le numéro suivant :

04 58 46 12 92

Nous vous recommandons d'enregistrer ce numéro de téléphone dans vos contacts sous le nom ALERTE MAIRIE afin d'être sûr de ne manquer aucun appel et d'identifier rapidement l'objet de l'appel.

Dans le cas d'une alerte mail ou SMS, le nom de la mairie sera identifié.

Comment sont utilisées vos données ?

Lors de l'inscription, un certain nombre de données sont collectées auprès des usagers, car nécessaires pour les alerter et communiquer avec eux : nom, prénom de la personne, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique.

L'usage de ces données est strictement conforme aux dispositions du règlement européen relatif à la protection des données (RGPD). Seules les autorités compétentes (mairies, CCVT) peuvent exploiter ces données et dans le strict cadre d'un risque avéré, ou autres évènements exceptionnels sur le

Territoire. Elles ne seront en aucun cas utilisées pour d'autres usages que ceux que vous validerez dans le formulaire d'inscription.



Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional.